



Organiser une soirée quand on est particulier.

Par **Lilie et Ben**, le **09/02/2012** à **20:50**

Bonjour,

Mon ami et moi voulons organiser une soirée à thème dans notre commune histoire de faire bouger un peu notre petit patelin...Mais les lois changent si vite que pour faire quelque chose de bien on ne sait plus comment s'y prendre. Un particulier a t il le droit de créer une soirée pour amuser sa commune et par la même occasion obtenir une petite rémunération ? Ou bien faut il être absolument en association ? ou créer son entreprise ? Nous on veut juste faire 2 ou 3 soirées sympas dans l'année pour sortir enfin du traditionnel Loto du dimanche.

Si quelqu'un peut nous aider ?

merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **10/02/2012** à **07:36**

Bonjour,

Cette question a déjà été soulevée sur nos solonnes. La cases "RECHERCHE" vous aidera à retrouver toutes les infos utiles et les démarches obligatoire pour ce genre de "soirée".

Bonnes recherches.